

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1473

29 décembre 2005

### SOMMAIRE

<b>ABO International Trading, S.à r.l., Luxembourg .</b>	<b>70671</b>	<b>Kalium Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70704</b>
<b>Accurate Software S.A., Windhof . . . . .</b>	<b>70665</b>	<b>L.C.S.H. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70672</b>
<b>Activ by Bamberg, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .</b>	<b>70671</b>	<b>L.F. Junior, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70671</b>
<b>Akkur Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70658</b>	<b>Laurada S.A., Schrassig . . . . .</b>	<b>70668</b>
<b>Al Tamaris Diversified Fund, Sicav, Luxembourg..</b>	<b>70698</b>	<b>LBE S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70667</b>
<b>Atos Origin Luxembourg S.A., Bertrange. . . . .</b>	<b>70672</b>	<b>Librairie Française, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70672</b>
<b>Audemars Microtec Lux Holding S.A., Luxem- bourg. . . . .</b>	<b>70672</b>	<b>Lieigus Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70673</b>
<b>Averna International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70666</b>	<b>Lieigus Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70673</b>
<b>Béflex, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70677</b>	<b>Logistic Contractors Center S.A., Marnach. . . . .</b>	<b>70674</b>
<b>Boucherie Niessen, S.à r.l., Troisvierges . . . . .</b>	<b>70683</b>	<b>Luxaviation S.A. . . . .</b>	<b>70698</b>
<b>Boucle Locale Radio Lux, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>	<b>70697</b>	<b>Luxembourg Corporation Company S.A., Luxem- bourg. . . . .</b>	<b>70700</b>
<b>Breger Frères et Fils, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70674</b>	<b>Mageca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70670</b>
<b>Britanny Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70666</b>	<b>Motor-Hall, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70683</b>
<b>Cable &amp; Wireless Global Businesses Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70665</b>	<b>Nika-Lux, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>70671</b>
<b>Café La Gruta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70695</b>	<b>Nordin S.A., Strassen. . . . .</b>	<b>70683</b>
<b>Cera M'Art, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>	<b>70698</b>	<b>Orinoco Holdings B S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70686</b>
<b>Circle Holding S.A., Pétange. . . . .</b>	<b>70665</b>	<b>Orinoco Holdings B S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70695</b>
<b>CMS Management Services S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>70699</b>	<b>Penning Voyages S.A., Schifflange . . . . .</b>	<b>70685</b>
<b>Cofinatrans S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70701</b>	<b>(La) Perle Fine, S.à r.l., Rumelange . . . . .</b>	<b>70698</b>
<b>De Varen, Hachiville . . . . .</b>	<b>70675</b>	<b>Plafalux, S.à r.l., Troisvierges . . . . .</b>	<b>70685</b>
<b>Desifaldi S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>70697</b>	<b>Prognos-Impuls-Activa, S.à r.l., Strassen . . . . .</b>	<b>70685</b>
<b>Eldolux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70696</b>	<b>R&amp;M Bâtiment et Isolation, S.à r.l., Luxembourg .</b>	<b>70671</b>
<b>Eldolux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70696</b>	<b>Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .</b>	<b>70699</b>
<b>Entreprise d'Electricité &amp; d'Eclairage Rucken S.A., Marnach . . . . .</b>	<b>70685</b>	<b>Ravagnan International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70666</b>
<b>Entreprise d'Electricité &amp; d'Eclairage Rucken S.A., Marnach . . . . .</b>	<b>70685</b>	<b>Ravagnan International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70666</b>
<b>Ets. Miller, S.à r.l., Luxembourg-Howald . . . . .</b>	<b>70674</b>	<b>Reichert S.A., Holzem . . . . .</b>	<b>70673</b>
<b>European Media Holdings S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70673</b>	<b>Robert Hentges, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70667</b>
<b>FMV Mettendorf, GmbH, Schifflange. . . . .</b>	<b>70674</b>	<b>Roni S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70667</b>
<b>Goyaz S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70695</b>	<b>Roninvest S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>70667</b>
<b>Goyaz S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70695</b>	<b>Rotarex Electronics S.A., Lintgen. . . . .</b>	<b>70684</b>
<b>GP Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70702</b>	<b>Rucken, Kaufmann &amp; Biesen, S.à r.l., Clervaux . . .</b>	<b>70686</b>
<b>Halder-GIMV Germany Program - Adams Street, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70700</b>	<b>Socgen International Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>70683</b>
<b>Holdina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70666</b>	<b>Soho S.A., Luxembourg. . . . .</b>	<b>70670</b>
<b>Holdina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70666</b>	<b>Stayer International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70684</b>
<b>Immotion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70673</b>	<b>Stayer International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70684</b>
<b>Infopartners S.A., Howald. . . . .</b>	<b>70672</b>	<b>Stayer International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70684</b>
<b>JD Transports, S.à r.l., Differdange. . . . .</b>	<b>70674</b>	<b>Sugro Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70667</b>
<b>Kales Airline Services S.A., Luxembourg-Findel. . . . .</b>	<b>70695</b>	<b>T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70701</b>
		<b>Technocomp, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70686</b>
		<b>Wiljo Letzebuerg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70696</b>
		<b>Zuoz Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>70697</b>

**AKKUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 110.037.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth day in the month of July.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) SAMTÖK IÐNAÐARINS, an organisation incorporated under the laws of Iceland, established and having its registered office at Borgartún 35, IS-105 Reykjavík (Iceland),

here represented by:

Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in Reykjavík (Iceland), on 13 July 2005;

2) KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme» incorporated and existing under Luxembourg law, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 63.997, and having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

here represented by:

Mr Eggert J. Hilmarsson, prenamed,

by virtue of a proxy given to him in Luxembourg, on 14 July 2005.

Said proxies, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of both appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company («société anonyme») which the prenamed parties intend to organize among themselves.

### Name - Registered office - Duration - Object - Capital

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme holding») under the name AKKUR HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915, governing holding companies.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred million Icelandic Krona (400,000,000.- ISK) divided into four hundred thousand (400,000) ordinary shares with a par value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at one billion Icelandic Krona (1,000,000,000.- ISK) to be divided into one million (1,000,000) shares with a par value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) per share.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending, on the 13 July 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two (2) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday in the month of April of each year at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The four hundred thousand (400,000) shares have been subscribed to as follows:

1) SAMTÖK IÐNAÐARINS, prenamed; three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine shares .....	399,999
2) KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., prenamed; one share .....	1
Total: four hundred thousand shares.....	400,000

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, as well as a share premium in the amount of two thousand two hundred ninety Icelandic Krona (2,290.- ISK) paid on each share, thus making a total share premium amount of nine hundred sixteen million Icelandic Krona (916,000,000.- ISK).

The total paid in amount of one billion three hundred sixteen million Icelandic Krona (1,316,000,000.- ISK) is as of now available to the corporation, evidence of which was given to the undersigned notary, who expressly states this.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at hundred seventy-three thousand seven hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2010.

1) Mr Vilmundur Jósefsson, President of SAMTÖK IÐNAÐARINS, born in Reykjavík (Iceland), on 24 August 1949, residing at Valhúsabraut 1, IS-170 Seltjarnarnes (Iceland);

2) Mr Þórður Emil Ólafsson, company director, born in Island (Iceland), on 4 January 1974, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

3) Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, born in Reykjavík (Iceland), on 10 September 1968, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Mr Vilmundur Jósefsson, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2010:

ENDURSKOÐUNARSKRIFSTOFAN, a company incorporated under the laws of Iceland, established and having its registered office at Skipholt 50B, IS-105 Reykjavík (Iceland).

*Third resolution*

The company's registered office is located at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Fourth resolution*

Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- SAMTÖK IÐNAÐARINS, une organisation régie par les lois d'Islande, établie et ayant son siège social à Borgartún 35, IS-105 Reykjavík (Islande),

ici représentée par:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Reykjavík (Islande), le juillet 2005;

2.- KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.997, et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le juillet 2005;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée AKKUR HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent millions de couronnes islandaises (400.000.000,- ISK) divisé en quatre cent mille (400.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un milliard de couronnes islandaises (1.000.000,- ISK) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin, le 13 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les quatre cent mille (400.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) SAMTÖK IÐNAÐARINS, prénommée, trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions. ....	399.999
2) KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., prénommée, une action.. ....	1
Total: quatre cent mille actions.. ....	400.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en numéraire en sus le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux mille deux cent quatre-vingt-dix couronnes islandaises (2.290,- ISK) par action, faisant au total une prime d'émission d'un montant de neuf cent seize millions de couronnes islandaises (916.000.000,- ISK).

Le montant total d'un montant d'un milliard trois cent seize millions de couronnes islandaises (1.316.000.000,- ISK) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à cent soixante-treize mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

1) Monsieur Vilmundur Jósefsson, Président de SAMTÖK IÐNAÐARINS, né à Reykjavík (Islande), le 24 août 1949, demeurant à Valhúsabraut 1, IS-170 Seltjarnarnes (Islande);

2) Monsieur Þórður Emil Ólafsson, administrateur de société, né à Island (Islande), le 4 janvier 1974, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

3) Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, né à Reykjavík (Islande), le 10 septembre 1968, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Monsieur Vilmundur Jósefsson, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

ENDURSKOÐUNARSKRIFSTOFAN, une société constituée sous les lois de l'Islande, établie et ayant son siège social à Skipholt 50B, IS-105 Reykjavík (Iceland).

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 12, Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

##### *Quatrième résolution*

Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E.J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2005, vol. 895, fol. 58, case 12. – Reçu 166.893,10 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 17 août 2005.

A. Schwachtgen.

(074830.3/239/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.



**CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 63.921.

*Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 juillet 2005*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Bernard Alexis de son mandat d'administrateur avec effet à la présente assemblée.

L'assemblée nomme M. Gilles Rolando, comptable, né le 9 mars 1969 à Villerupt (France), habitant Logecos B1 app.22 rue A. France 54190 Villerupt (France) et M. Andrew Robertson, né le 27 septembre 1971 à Lancaster (Grande-Bretagne), habitant 46 Cleveland Avenue Chiswick à Londres (Grande-Bretagne), comme nouvel gérant pour une période prenant fin à l'approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

L'assemblée renouvelle le mandat de M. François Goreux pour une période prenant fin à l'approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

G. Rolando

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02912. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(072268.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

**ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 81.879.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

*Signature.*

(072459.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**CIRCLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 87.546.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 juillet 2005*

L'an deux mille cinq, le 26 juillet, s'est tenu au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIRCLE HOLDING S.A.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Tony Ernst, qui fixe comme secrétaire Monsieur Patrick Nassogne, employé privé et comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, employé privé;

Monsieur le président expose:

I. Que tous les actionnaires étant présents, il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. La démission de M. Jean-Marc Van Bever au titre d'Administrateur;

2. La nomination de M. Patrick Nassogne au titre d'Administrateur.

III. Que tous les actionnaires ont eu connaissance de cet ordre du jour et ont été d'accord de se réunir pour en délibérer; qu'ils sont tous présents, de sorte que l'assemblée groupant la totalité des parts existantes est régulièrement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour.

Cette déclaration étant reconnue exacte par l'assemblée unanimement, celle-ci aborde aussitôt l'examen de l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes:

Résolution 1: L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean-Marc Van Bever.

Résolution 2: L'assemblée nomme au titre d'administrateur M. Patrick Nassogne, employé privé, à compter de ce jour.

Toutes ces résolutions sont successivement adoptées à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

T. Ernst / Th. Beckerich / P. Nassogne

*Président / Scrutateur / Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02724. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072794.3/4287/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.789.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(072467.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**RAVAGNAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.789.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(072463.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**AVERNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 38.928.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(072469.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**BRITANNY INVESTMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 22.404.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(072470.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**HOLDINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 3.971.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072822.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**HOLDINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 3.971.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072823.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**LBE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 22.001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

(072471.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ROBERT HENTGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 116, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 64.656.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072473.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**SUGRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 49.365.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BH11547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072475.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**RONI S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 63.139.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072477.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**RONINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 37, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.590.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072486.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**LAURADA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler.  
R. C. Luxembourg B 110.048.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel De Carvalho Macedo, restaurateur, né à Vila Real (Portugal), le 20 septembre 1966, demeurant à L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler;

2. Madame Sylvie Lanari, directeur de société, née à Annecy (France), le 16 août 1967, épouse de Monsieur Manuel De Carvalho Macedo, demeurant à L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler, ici représentée par Monsieur Manuel De Carvalho Macedo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3. Monsieur Gary Janaway, directeur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 7 novembre 1964, demeurant à L-5362 Schrassig, 23, rue de Sandweiler.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants présents et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-devant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAURADA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schrassig.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société serait établi par contrats avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'importation et l'exportation, le commerce en gros et en détail, l'achat et la vente en direct et en commissions de tous produits assimilés, ainsi que toute activité d'intermédiaire de commerce, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statut.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale, et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administrations se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, télécopie ou mail, ces quatre derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie des ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La délégation à un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat des commissaires est fixée par l'assemblée générale.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et les délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jour ouvrable du mois de juin à onze heures.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par un des actionnaires ou par le ou les commissaires.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Dispositions générales

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêté, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. Monsieur Manuel De Carvalho Macedo, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2. Madame Sylvie Lanari, préqualifiée, mille cinq cent quarante-neuf actions . . . . .	1.549
3. Monsieur Gary Janaway, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) par des versements en numéraires, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.



70670

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués. Et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Manuel De Carvalho Macedo, restaurateur, né à Vila Real (Portugal), le 20 septembre 1966, demeurant à L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler;

- Madame Sylvie Lanari, directeur de société, née à Annecy (France), le 16 août 1967, épouse de Monsieur Manuel De Carvalho Macedo, demeurant à L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler;

- Monsieur Gary Janaway, directeur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 11 juillet 1964, demeurant à L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Max Schammel, employé privé, né à Luxembourg, le 27 février 1949, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

5. Le siège social est établi à L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 12 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur délégué de la société, Monsieur Manuel De Carvalho Macedo, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. De Cavalho Macedo, S. Lanari, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2005, vol. 532, fol. 54, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2005.

J. Seckler.

(074875.3/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

**SOHO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072487.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**MAGECA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 86, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 90.265.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072744.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**ABO INTERNATIONAL TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 309, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 52.269.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072488.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ACTIV BY BAMBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 19.387.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072489.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**L.F. JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 22, place Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 41.781.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072492.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**R&M BATIMENT ET ISOLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 18.431.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072493.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**NIKA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier.  
R. C. Luxembourg B 88.586.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072494.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**LIBRAIRIE FRANÇAISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 13.350.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072495.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 37.048.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(072460.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**L.C.S.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.245.

—  
Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072496.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**INFOPARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.  
R. C. Luxembourg B 17.719.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(072497.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**AUDEMARS MICROTEC LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.343.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

AUDEMARS MICROTEC LUX HOLDING S.A.

Signature

(072499.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**REICHERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 18, route de Capellen.  
R. C. Luxembourg B 54.656.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

*Pour REICHERT S.A.*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(072514.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**EUROPEAN MEDIA HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 29.138.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

*Pour EUROPEAN MEDIA HOLDINGS S.A.H.*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(072515.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**IMMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1451 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.418.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

*Pour IMMOTION, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(072516.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**LIEGUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 63.074.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072837.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**LIEGUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 63.074.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072834.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**JD TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4520 Differdange, 46, rue du Mathendal.  
R. C. Luxembourg B 28.288.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juin 2005.

F. Jousten

Gérant

(072519.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**LOGISTIC CONTRACTORS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.  
R. C. Luxembourg B 97.390.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072652.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**BREGER FRERES ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 39, rue du Père Raphaël.  
R. C. Luxembourg B 29.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072653.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**FMV METTENDORF, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 95, avenue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 64.395.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072656.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ETS. MILLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1231 Luxembourg-Howald, 17, avenue Berchem.  
R. C. Luxembourg B 69.156.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072660.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---



**DE VAREN, Société Anonyme.**  
Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 7.  
R. C. Luxembourg B 110.476.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1. Monsieur Van Bylen Willy, retraité, et son épouse,
2. Madame Schauwers Rosa, retraitée, demeurant ensemble à Westelseweg, 3, B-2431 Laakdal.

Tous deux ici présents lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DE VAREN.

**Art. 2.** Le siège social est établi à la commune de Wintrange.

Sur simple décision du conseil d'administration le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu de la commune.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés de capitaux au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ces participations y compris par l'acquisition d'actifs mobiliers et immobiliers et leur mise en valeur par location aux sociétés dans lesquelles elle participe, ceci sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Van Bylen Willy, prénommé, deux cent cinquante actions. . . . .	250
2. Madame Schauwers Rosa, prénommée, deux cent cinquante actions . . . . .	250
Total: cinq cents actions. . . . .	500

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 50.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.600,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a. Monsieur Van Bylen Willy, retraité, demeurant à Westelseweg, 3, B-2431 Laakdal, né le 23 avril 1940 à Oevel (B);
- b. Madame Schauwers Rosa, retraitée, demeurant à Westelseweg, 3, B-2431 Laakdal, née le 24 août 1938 à Varendonk (B); et
- c. Monsieur Van Bylen Danny, administrateur de sociétés, demeurant à Westelseweg, 3, B-2431 Laakdal, né le 19 avril 1968 à Geel (B).

2. Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société ABAX AUDIT établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

3. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à tout autre personne désignée par le conseil d'administration.

4. Le siège social de la société est fixé à L-9956 Hachiville, Maison 7.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Van Bylen, R. Schauwers, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 49, case 12. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 septembre 2005.

P. Decker.

(081633.3/206/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**BÉFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 110.467.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Gábor Ralf Goertz, company director, residing at Pasaréti ut 75, H-1026 Budapest, Hungary,

2) Mr József Bárán, company director, residing at Bocskai ut 21, H-1114 Budapest, Hungary,

3) Mrs Ildiko Báránné Kolek, company director, residing at Kázmér utca 45, H-1121 Budapest, Hungary,

all three here represented by Mr Livius Gorecka, trust officer, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of three proxies under private seal given on August 10, 2005.

The said proxies, after signature ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of BÉFLEX, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, so far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings and companies which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred and nineteen thousand Euro (EUR 119,000.-) represented by four thousand seven hundred and sixty (4,760) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 7.** The shares shall be transferable to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by liquidation, bankruptcy or insolvency of any partner.

### Title III.- Management

**Art. 9.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The managers shall be of class A, class B and class C.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of the class A and class B managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

**Art. 10.** Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital.

Any ordinary or extraordinary meeting of partners is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority partners holding the majority of shares in the Company.

### Title IV.- Financial year - Balance sheet - Distributions

**Art. 11.** The Company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

**Art. 12.** At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its partners.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 13.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the partners. However, the partners may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Title V.- Dissolution

**Art. 14.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

### Title VI.- General provisions

**Art. 15.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the relevant laws.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

1) two thousand three hundred and eighty (2,380) shares by Mr Gábor Ralf Goertz, prenamed, and these shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a participation of 48.50% in BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, a company incorporated in accordance with the laws of Hungary, having its registered office at H-1097 Budapest, Táblás u. 36-38 and a capital of thirty million Hungarian forints (HUF 30,000,000.-).

It results from a declaration drawn up in Budapest on August 10, 2005, and signed by Mr Gábor Ralf Goertz and Mr József Bárán, prenamed, acting in their capacity as directors of BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, prenamed, that the contributed participation is valued at fourteen million five hundred and fifty thousand Hungarian forints (HUF 14,550,000.-), the interim accounts of said company as at June 30, 2005 having been attached thereto.

It results furthermore from a certificate drawn up in Budapest on August 10, 2005, and signed by Mr Gábor Ralf Goertz, prenamed, that he has the ownership of the participation and that:

- «- The Participation is fully paid-up.
- The Participation is in registered form.
- There exists no pre-emption right nor any right on the Participation by virtue of which any person may be entitled to demand that the Participation be transferred to him.
- The Participation is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Participation and the Participation is not subject of any attachment.

- The Participation is freely transferable and the various Hungarian legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Participation have been complied with.»

Such interim accounts, declaration and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2) one thousand seven hundred and sixty-six (1.766) shares by Mr József Bárán, prenamed, and these shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a participation of 36% in BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, prenamed.

It results from a declaration drawn up in Budapest on August 10, 2005, and signed by Mr Gábor Ralf Goertz and Mr József Bárán, prenamed, acting in their capacity as directors of BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, prenamed, that the contributed participation is valued at ten million and eight hundred thousand Hungarian forints (HUF 10,800,000.-), the interim accounts of said company as at June 30, 2005 having been attached thereto.

It results furthermore from a certificate drawn up in Budapest on August 10, 2005, and signed by Mr József Bárán, prenamed, that he has the ownership of the Participation and that:

«- The Participation is fully paid-up.

- The Participation is in registered form.

- There exists no pre-emption right nor any right on the Participation by virtue of which any person may be entitled to demand that the Participation be transferred to him.

- The Participation is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Participation and the Participation is not subject of any attachment.

- The Participation is freely transferable and the various Hungarian legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Participation have been complied with.»

Such interim accounts, declaration and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3) six hundred and fourteen (614) shares by Mrs Ildiko Báránné Kolek, prenamed, and these shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a participation of 12.50% in Béflex Beltéri és Kültéri Reklám Kft, prenamed.

It results from a declaration drawn up in Budapest on August 10, 2005, and signed by Mr Gábor Ralf Goertz and Mr József Bárán, prenamed, acting in their capacity as directors of BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, prenamed, that the contributed participation is valued at three million seven hundred and fifty thousand Hungarian forints (HUF 3,750,000.-), the interim accounts of said company as at June 30, 2005 having been attached thereto.

It results furthermore from a certificate drawn up in Budapest on August 10, 2005, and signed by Mrs Ildiko Báránné Kolek, prenamed, that she has the ownership of the Participation and that:

«- The Participation is fully paid-up.

- The Participation is in registered form.

- There exists no pre-emption right nor any right on the Participation by virtue of which any person may be entitled to demand that the Participation be transferred to him.

- The Participation is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Participation and the Participation is not subject of any attachment.

- The Participation is freely transferable and the various Hungarian legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Participation have been complied with.»

Such interim accounts, declaration and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The total value of the contribution of twenty-nine million and one hundred thousand Hungarian forints (HUF 29,100,000.-), equivalent to one hundred nineteen thousand one hundred and thirty-five Euro forty cent (EUR 119,135.40) is allotted for one hundred and nineteen thousand Euro (EUR 119,000.-) to the share capital of the Company and for one hundred and thirty-five Euro forty cent (EUR 135.40) to the share premium account.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand five hundred and fifty Euro (EUR 3,550.-).

#### *Constitutive meeting of members*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) Are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Class A managers:

- Mr Gábor Ralf Goertz, prenamed,

- Mr József Bárán, prenamed.

b) Class B manager:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

c) Class C manager:

- Mr László Bárán, company director, residing at Kázmér utca 45, H-1121 Budapest, Hungary.

2) The Company shall have its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.



### Contribution tax

Since the contribution in kind consists of 97% of the issued share capital of BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, a company incorporated and managed and controlled in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated December 29, 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gábor Ralf Goertz, directeur de société, demeurant à Pasaréti ut 75, H-1026 Budapest, Hongrie,  
2) Monsieur József Bárán, directeur de société, demeurant à Bocskai ut 21, H-1114 Budapest, Hongrie,  
3) Madame Ildiko Báránné Kolek, directeur de société, demeurant à Kázmér utca 45, H-1121 Budapest, Hongrie,  
tous les trois ici représentés par Monsieur Livius Gorecka, trust officer, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 10 août 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

### Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de BÉFLEX, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### Titre II.- Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent dix-neuf mille euros (119.000,-) représenté par quatre mille sept cent soixante (4.760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 8.** La liquidation, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

### Titre III.- Gérance

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Les gérants seront de classe A, de classe B et de classe C.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

**Art. 10.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

#### **Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 11.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Titre V.- Dissolution**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés, et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

#### **Titre VI.- Dispositions générales**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.

##### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) deux mille trois cent quatre-vingts (2.380) parts sociales par Monsieur Gábor Ralf Goertz, préqualifié, et ces parts sociales ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en une participation de 48,50% dans BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, une société constituée sous les lois de Hongrie, ayant son siège social à H-1097 Budapest, Táblás u. 36-38 et un capital de trente millions de forints hongrois (HUF 30.000.000,-).

Il résulte d'une déclaration dressée à Budapest le 10 août 2005, et signée par Monsieur Gábor Ralf Goertz et Monsieur József Bárán, préqualifiés, agissant en leur qualité de directeurs de BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, préqualifiée, que la participation apportée est évaluée à quatorze millions cinq cent cinquante mille forints hongrois (HUF 14.550.000,-), les comptes intérimaires au 30 juin 2005 de ladite société y étant annexés.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis à Budapest le 10 août 2005, et signé par Monsieur Gábor Ralf Goertz, préqualifié, qu'il a la propriété de la participation et que:

«- La Participation est intégralement libérée.

- La Participation est sous forme nominative.

- Il n'existe pas de droit de préemption ni autre droit sur la Participation en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que la Participation lui soit transférée.

- La Participation n'est grevée ni d'un nantissement ni d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur la Participation et la Participation n'est pas soumise à un gage.

- La Participation est librement transmissible et il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires hongroises en relation avec le transfert de la Participation.»

Ces comptes intérimaires, déclaration et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

2) mille sept cent soixante-six (1.766) parts sociales par Monsieur József Bárán, préqualifié, et ces parts sociales ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en une participation de 36% dans BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, préqualifiée.

Il résulte d'une déclaration dressée à Budapest le 10 août 2005, et signée par Monsieur Gábor Ralf Goertz et Monsieur József Bárán, préqualifiés, agissant en leur qualité de directeurs de BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT,

préqualifiée, que la participation apportée est évaluée à dix millions huit cent mille forints hongrois (HUF 10.800.000,-), les comptes intérimaires au 30 juin 2005 de ladite société y étant annexés.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis à Budapest le 10 août 2005, et signé par Monsieur József Bárán, préqualifié, qu'il a la propriété de la participation et que:

- «- La Participation est intégralement libérée.
- La Participation est sous forme nominative.
- Il n'existe pas de droit de préemption ni autre droit sur la Participation en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que la Participation lui soit transférée.
- La Participation n'est grevée ni d'un nantissement ni d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur la Participation et la Participation n'est pas soumise à un gage.
- La Participation est librement transmissible et il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires hongroises en relation avec le transfert de la Participation.»

Ces comptes intérimaires, déclaration et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

3) six cent quatorze (614) parts sociales par Madame Ildiko Báránné Kolek, préqualifiée, et ces parts sociales ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en une participation de 12,50% dans BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, préqualifiée.

Il résulte d'une déclaration dressée à Budapest le 10 août 2005, et signée par Monsieur Gábor Ralf Goertz et Monsieur József Bárán, préqualifiés, agissant en leur qualité de directeurs de BÉFLEX BELTÉRI ÉS KÜLTÉRI REKLÁM KFT, préqualifiée, que la participation apportée est évaluée à trois millions sept cent cinquante mille forints hongrois (HUF 3.750.000,-), les comptes intérimaires au 30 juin 2005 de ladite société y étant annexés.

Il résulte par ailleurs d'un certificat émis à Budapest, le 10 août 2005, et signé par Madame Ildiko Báránné Kolek, préqualifiée, qu'elle a la propriété de la participation et que:

- «- La Participation est intégralement libérée.
- La Participation est sous forme nominative.
- Il n'existe pas de droit de préemption ni autre droit sur la Participation en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que la Participation lui soit transférée.
- La Participation n'est grevée ni d'un nantissement ni d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur la Participation et la Participation n'est pas soumise à un gage.
- La Participation est librement transmissible et il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires hongroises en relation avec le transfert de la Participation.»

Ces comptes intérimaires, déclaration et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

La valeur totale de l'apport s'élevant à vingt-neuf millions cent mille forints hongrois (HUF 29.100.000,-), équivalant à cent dix-neuf mille cent trente-cinq euros quarante cents (EUR 119.135,40), est affectée pour cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-) au capital social de la Société et pour cent trente-cinq euros quarante cents (EUR 135,40) au compte de prime d'émission.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 3.550,-).

#### *Assemblée constitutive des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Gérants de classe A:
    - Monsieur Gábor Ralf Goertz, préqualifié,
    - Monsieur József Bárán, préqualifié.
  - b) Gérant de classe B:
    - VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
  - c) Gérant de classe C:
    - Monsieur Lászlo Bárán, directeur de société, demeurant à Kázmér utca 45, H-1121 Budapest, Hongrie.
- 2) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

#### *Droit d'apport*

Etant donné que l'apport en nature consiste en 97% pour cent du capital émis de la société BÉFLEX BELTÉRI ES KÜLTÉRI REKLÁM KFT, constituée, gérée et contrôlée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gorecka, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, vol. 25CS, fol. 40, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(081544.3/230/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**MOTOR-HALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 48, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 14.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072663.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**BOUCHERIE NIESSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.581.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072666.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**NORDIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.178.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072671.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.838.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour SOCGEN INTERNATIONAL SICAV

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

(072791.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ROTAREX ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 52.481.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2005 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf,
- M. Marc Schaus, administrateur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange,
- Prof. Dr. habil. Enno Weiss, Docteur en sciences économiques, Nürnberg.

Lors de cette même assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été reconduit pour une durée d'un an qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée Générale a donné décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02032. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072783.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(072912.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.788.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(072914.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.788.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(072917.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**PENNING VOYAGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 72.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072673.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**PLAFALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 32A, route de Wilwerdange.  
R. C. Luxembourg B 101.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BF01690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072675.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**PROGNOS-IMPULS-ACTIVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.072.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072677.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ENTREPRISE D'ELECTRICITE & D'ECLAIRAGE RUCKEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuengerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 100.744.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072683.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ENTREPRISE D'ELECTRICITE & D'ECLAIRAGE RUCKEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuengerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 100.744.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072687.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---



**RUCKEN, KAUFMANN & BIESEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 93.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072680.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**TECHNOCOMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 27.011.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072696.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**ORINOCO HOLDINGS B S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 102.741.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of August.

Before Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of ORINOCO HOLDINGS B S.A. (the General Meeting), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Frieders, prenamed, on August 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 10, 2004 under number 1272 (the Company).

The General Meeting is presided by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer,  
who appoints Mrs. Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, as secretary.

The general meeting designates Ms. Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer, as scrutineer.

The President then asks the notary to enact the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the date and time of the annual general meeting;  
2. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company, including an amendment to article 8.2 taking into account item 1 of the agenda and an amendment to article 9.4 of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the ten thousand (10,000) shares representing the whole share capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The General Meeting resolves to change the date and time of the annual general meeting of the Company from the second Wednesday of May at 11.00 a.m. to the second Wednesday of June at 5.00 p.m.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company taking into account in particular the above resolution.

Specifically, the General Meeting resolves to amend article 8.2. of the articles to reflect the first resolution, and further to amend article 9.4 of the articles by replacing the current text by the following:

«Resolutions at a meeting of the shareholders approving the direct or indirect sale by ORINOCO HOLDINGS B.V. of the share of ORINOCO IRON C.A., known as the «Golden Share», the share of IBH DE VENEZUELA, C.A., known as the «Golden Share» or by the Company of the Class B shares that the Company holds in ORINOCO HOLDINGS B.V., must be passed by a quorum and majority of at least sixty per cent (60%) of the share capital of the Company.»

As a consequence, the articles of association (the Articles) of the Company shall now read as follows:

#### **Art. 1. Form and name**

1.1. There exists among the shareholders and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of ORINOCO HOLDINGS B S.A. (the Company).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate objects**

The objects of the Company are to act as a holding company in regard to the class B shares in ORINOCO HOLDINGS B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, to perform any and all activities in any way related to the Company's role as the holder of such shares or in any other way related to the ORINOCO HOLDINGS B.V. class B share, and to do all that is connected therewith, or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

#### **Art. 5. Share capital**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of ten thousand (10,000) shares in registered form with a par value of three Euro ten cent (EUR 3.10) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company**

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of June of each year at 5.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney, convening notices, conference calls, shareholder voting**

9.1. A convening notice containing the agenda of the general meeting to be held (agenda indicating the proposed decisions, the proposed amendments to the articles of association and, in case the object or form of the Company is to be changed, the text of the proposed amendments), as well as the time and place of the general meeting shall be sent to the shareholders at least eight days prior to the meeting, by registered mail, with a copy by telefax or e-mail.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a quorum and majority of at least sixty per cent (60%) of the share capital of the Company.

9.4. Resolutions at a meeting of the shareholders approving the direct or indirect sale by ORINOCO HOLDINGS B.V. of the share of ORINOCO IRON C.A., known as the «Golden Share», the share of IBH DE VENEZUELA, C.A., known as the «Golden Share» or by the Company of the Class B shares that the Company holds in ORINOCO HOLDINGS B.V., must be passed by a quorum and majority of at least sixty per cent (60%) of the share capital of the Company.

9.5. Resolutions at a meeting of the shareholders approving the change of the nationality of the Company, increase of the commitments of its shareholders and approving the exercise of the right of first offer with respect to the shares in ORINOCO HOLDINGS B.V. must be passed by a quorum and majority of at least one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company and, with respect to the change of nationality and increase of the commitments of the shareholders, one hundred per cent (100%) of the shares and one hundred per cent (100%) of the bonds in issue.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Prior approval of the general meeting of shareholders**

10.1. Without prejudice to any other applicable provisions of the law or the Articles, the following acts of the Company shall require the prior consent of the general meeting of shareholders of the Company:

- a. acquiring, alienating, encumbering, leasing, letting and in any other way obtaining and giving the use or benefit of registered property;
- b. entering into agreements, whereby the Company is granted credit by a bank;
- c. lending and borrowing money;
- d. long term direct or indirect cooperation with another company and the termination of such cooperation;
- e. direct or indirect participation in the capital of another company and changing the size of any such participation, including but without limitation the sale of any of the Company's shares in ORINOCO HOLDINGS B.V.;
- f. investments and divestitures;
- g. entering into agreements by which the Company binds itself as guarantor or as severally-liable co-debtor, or otherwise guarantees or agrees to bind itself as security for a debt of a third party;
- h. making settlements;
- i. being a party to legal proceedings, including conducting arbitration proceedings;
- j. entering into and changing employment agreements, whereby remuneration is granted, which exceeds the annual maximum amount determined by the general meeting of shareholders and notified to the Board of directors in writing;
- k. exercising the voting rights attributable to shares held by the Company in the capital of its subsidiaries;
- l. dividend distributions (annual dividend distributions as well as interim dividend distributions);
- m. exercising the Company's right of first offer with respect to any shares in ORINOCO HOLDINGS B.V. offered for sale;
- n. any and all other resolutions which may have an important impact on the Company;
- o. any and all other resolutions specified by the general meeting of shareholders;
- p. any action requiring the prior approval of the Shareholders' Body of ORINOCO HOLDINGS B.V. pursuant to article 16 of the deed of incorporation of ORINOCO HOLDINGS B.V. or otherwise;
- q. any decisions in which the Company is acting in its capacity of shareholder of its subsidiary(ies) require the prior consent of the general meeting of shareholders of the Company adopted in accordance with the majority requirements specified in article 9.3., 9.4. and 9.5 of these Articles.

10.2. The general meeting of shareholders shall be entitled to require further actions of the Company in addition to those listed in Article 10.1 hereof to be subject to the consent of the general meeting of shareholders. Such further actions shall be clearly specified and notified to the Board of directors in writing.

**Art. 11. Management**

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

11.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company**

12.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

12.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

12.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

12.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

12.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

12.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

12.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 or 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company**

13.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by any one director of the company in attendance at the said meeting.

13.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 14. Powers of the board of directors of the Company**

14.1. Without prejudice to the terms of article 10 of the Articles, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

**Art. 15. Delegation of powers**

15.1. The board of directors may delegate its powers, for the conduct of the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any members of the board, director or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. The delegation to a member of the board of directors requires the prior consent of the general meeting of shareholders.

15.2. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any director in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any person to whom the powers of daily management have been delegated.

**Art. 17. Conflict of interests**

17.1. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with

such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2. In the event that any director of the Company has any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

#### **Art. 18. Statutory auditor**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

#### **Art. 19. Accounting year**

19.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

#### **Art. 20. Allocation of profits**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company with the prior approval of the general meeting of shareholders according to art. 10 of the Articles. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

#### **Art. 21. Dissolution and liquidation**

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted according to the quorum and majority requirements set forth in art. 9.3. of the Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

#### **Art. 22. Applicable law**

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ORINOCO HOLDINGS B S.A. (l'Assemblée), une société anonyme avec siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 18 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2004 sous le numéro 1272 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Maître Dirk Leermakers, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer,

qui désigne Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le Président prie ensuite le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Changement de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle;



2. Modification et complète refonte des statuts de la Société, y inclue une modification à l'article 8.2. qui prend en compte le point 1<sup>er</sup> de l'ordre du jour et une modification à l'article 9.4. des Statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle du deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin au deuxième mercredi du mois de juin à 17.00 heures.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en tenant en compte notamment la résolution précédente.

Précisément, l'Assemblée décide de modifier l'article 8.2. des Statuts afin de refléter la première résolution, et de modifier l'article 9.4. des Statuts en remplaçant le texte actuel par le texte suivant:

«Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires concernant la vente directe ou indirecte par ORINOCO HOLDINGS B.V. de l'action de ORINOCO IRON CA, dite Golden Share, de l'action de IBH DE VENEZUELA, C.A., dite Golden Share ou concernant la vente directe ou indirecte par la Société des actions de classe B que la Société détient dans ORINOCO HOLDINGS B.V. devront être approuvées par un quorum et une majorité représentant au moins soixante pour cent (60%) du capital social de la Société.»

Par conséquent, les statuts de la Société (les Statuts) auront la teneur suivante:

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ORINOCO HOLDINGS B S.A. (la Société).

### **Art. 2. Siège Social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

### **Art. 4. Objet Social**

La Société a pour objet d'agir comme une société holding en ce qui concerne les actions de classe B de ORINOCO HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des Pays-Bas, d'effectuer toute activité en relation quelconque avec le rôle de la Société agissant comme détenteur de telles actions ou dans tous les autres cas en relation avec les actions de classe B de ORINOCO HOLDINGS B.V., et de faire tout ce qui est en connexion avec de telles actions, ou pourrait être menée en relation avec de telles actions, le tout devant être interprété de la manière la plus large.

### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de trois euros dix cents (EUR 3,10) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

### **Art. 6. Actions**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.



### **Art. 7. Transfert des actions**

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

### **Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société**

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

### **Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation**

9.1. Les convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée générale à tenir (ordre du jour indiquant les résolutions proposées, les modifications proposées des statuts et, dans le cas où des propositions concernent le changement de l'objet ou de la forme de la Société, le texte des modifications proposées) aussi bien que la date et le lieu de l'assemblée générale seront envoyés aux actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée, par courrier recommandé, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, y compris par courrier électronique.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont adoptées par un quorum et une majorité d'au moins soixante pour cent (60%) du capital social de la Société.

9.4. Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires concernant la vente directe ou indirecte par ORINOCO HOLDINGS B.V. de l'action de ORINOCO IRON CA, dite Golden Share, de l'action de IBH DE VENEZUELA, C.A., dite Golden Share et les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires concernant la vente directe ou indirecte par la Société des actions de classe B que la Société détient dans ORINOCO HOLDINGS B.V. devront être approuvées par un quorum et une majorité représentant au moins soixante pour cent (60%) du capital social de la Société.

9.5. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ainsi que les résolutions d'une assemblée des actionnaires approuvant l'exercice des droits de première proposition en relation avec les actions de ORINOCO HOLDINGS B.V. pourront être adoptés par un vote représentant cent pour cent (100%) des actions et, considérant le changement de nationalité et l'augmentation des engagements des actionnaires, cent pour cent (100%) des actions et cent pour cent (100%) des obligations émises.

9.6. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.7. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.8. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 10. Approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires**

10.1. Sans préjudice des autres dispositions applicables de la loi ou des Statuts, le conseil d'administration de la Société devra requérir le consentement de l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour les résolutions concernant:

- a. acquérir, aliéner, gager, mettre en crédit-bail, en location et tout autre moyen d'obtenir ou de donner l'utilisation ou le bénéfice de propriétés déclarées;
- b. conclusion de tout accord par lequel la Société obtient un crédit par une banque;
- c. prêter ou emprunter de l'argent;
- d. coopération à long terme, directement ou indirectement, avec toute autre société et résiliation de telle coopération;
- e. participation directe ou indirecte dans le capital d'autres sociétés et changement du montant de telle participation, incluant mais sans limitation, la vente de toute action de ORINOCO HOLDINGS B.V. détenue par la Société;
- f. investissements et cession de participations;
- g. conclusion de tout accord par lequel la Société se lie elle-même comme garant ou comme co-débiteur solidairement responsable, ou autre garantie ou accord pour se constituer garant d'une créance d'une tierce partie;
- h. conclusion de transactions;
- i. être partie d'un procès, incluant les arbitrages;
- j. conclure et changer des accords relatifs aux emplois, par lesquels une rémunération est accordée, qui excède le montant maximum annuel déterminé par l'assemblée générale des actionnaires et notifié au conseil d'administration par écrit;

- k. exercer le droit de vote attribué aux actions détenues par la Société dans le capital de ses filiales;
- l. distribution de dividende (distribution annuelle de dividende aussi bien qu'acompte sur dividende);
- m. exercice du droit de première proposition de la Société en ce qui concerne la proposition de vente d'actions de ORINOCO HOLDINGS B.V.;
- n. toute autre résolution qui pourrait affecter de façon importante la Société;
- o. toute autre résolution spécifiée par l'assemblée générale des actionnaires;
- p. toute autre action requérant l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires de ORINOCO HOLDINGS B.V. conformément à l'article 16 de l'acte de constitution de ORINOCO HOLDINGS B.V.
- q. Toute décision du conseil d'administration de la Société agissant en sa capacité d'actionnaire de sa/ses filiale(s) requiert le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptés conformément à la majorité requise spécifiée aux articles 9.3, 9.4 et 9.5 de ses Statuts.

10.2. L'assemblée générale des actionnaires est en droit de demander des résolutions supplémentaires du conseil d'administration en complément des celles listées à l'article 10.1 ci-dessus pour être approuvée par elle. De telles résolutions supplémentaires seront notifiées par écrit au conseil d'administration.

#### **Art. 11. Administration de la Société**

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

11.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

11.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 12. Réunion du conseil d'administration de la Société**

12.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

12.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

12.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

12.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

12.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

12.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 ou 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 13. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société**

13.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par un des administrateurs de la Société ayant assisté à ladite réunion.

13.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société**

Sans préjudice de l'article 10 des Statuts, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non

expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

#### **Art. 15. Délégation de pouvoirs**

15.1. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs, pour la gestion quotidienne des affaires de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion à tout membre du conseil d'administration de la Société, administrateurs ou tout autre fondé de pouvoir qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société, sous les termes et conditions qui le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration requiert l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

15.2. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 16. Signatures autorisées**

16.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la simple signature de tout administrateur de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

16.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la simple signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de gestion quotidienne ont été délégués.

#### **Art. 17. Conflit d'intérêts**

17.1. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.2. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

#### **Art. 18. Commissaire aux Comptes**

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

18.2. Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 19. Exercice social**

L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 20. Affectation des Bénéfices**

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

20.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires conformément à l'article 10 des Statuts. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

#### **Art. 21. Dissolution et Liquidation**

21.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée selon le quorum et la majorité requise prévue à l'article 9.3 des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### **Art. 22. Droit applicable**

22.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leermakers, E. Reinard, St. Alexandrino, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, vol. 25CS, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

P. Frieders.

(081530.2/212/556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**ORINOCO HOLDINGS B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 102.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

P. Frieders.

(081532.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**CAFE LA GRUTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 323, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 54.036.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072745.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**KALES AIRLINE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1360 Luxembourg-Findel, Cargocenter.

R. C. Luxembourg B 65.816.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les résolutions de l'assemblée générale ordinaire, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072746.3/725/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**GOYAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.872.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072840.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**GOYAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.872.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Signature.

(072839.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

70696

**WILJO LETZEBUERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.032.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 10 mai 2005*

En date du 10 mai 2005, l'assemblée générale des actionnaires de la société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

De nommer administrateur-délégué et administrateur:

Monsieur P.E.J. Verhoeven, demeurant à Schilde (Belgique).

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

De nommer administrateurs:

WILJO HOLDING B.V., société de droit néerlandais,

Madame Antonella Natale, demeurant à Dudelange.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

De nommer commissaire aux comptes:

Monsieur Jules Roebben, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2005.

WILJO LETZEBUERG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01095. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072867.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**ELDOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 53.054.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 mai 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Jacques Claey, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

*Pour ELDOLUX S.A.*

J. Claey

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03513. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073051.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

---

**ELDOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 53.054.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03510, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

*Pour ELDOLUX S.A., Société Anonyme*

J. Claey

*Administrateur*

(073049.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

---

70697

**ZUOZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.177.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01745. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073068.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

**DESIFALDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.934.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 17 novembre 2004*

- Démission de M. H. Moors, Mme A. Paulissen et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A. comme administrateurs de la société;
- Nomination de M. J. Dejans, M. G. Jacquet et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. comme administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Certifié sincère et conforme

DESIFALDI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02101. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073130.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

**BOUCLE LOCALE RADIO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.166.600,-.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 90.078.

Par résolution tenue en date du 5 juillet 2005, les associés ont décidé de renouveler les mandats:

1. des administrateurs:

- Arnaud Fayet, avec adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, F-75008 Paris, France;
- Florence Fesneau, avec adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, F-75008 Paris, France;
- Dirk Jan Van Ommeren, avec adresse professionnelle au 7, Hoogoorddreef, DJ 1100 Amsterdam, Netherlands.

2. du réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02396. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072957.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.



70698

**LUXAVIATION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.404.

Messieurs,

Veillez procéder à la publication au Mémorial de la démission suivante:

Il résulte d'une lettre adressée à la société LUXAVIATION S.A., que la société EURO ASSOCIATES (anc. EURO-TRUST S.A.), avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, s'est démise de son poste de commissaire aux comptes de la société LUXAVIATION S.A., R.C.S., section B, n° 40.404, avec effet au 4 août 2005.

Veillez, agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073205.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

---

**CERA M'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 102.997.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(072747.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**LA PERLE FINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.854.

*Assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2005*

Les soussignés:

1. Monsieur Wang Dongfa, restaurateur, demeurant à L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue,

2. Madame Li Zhen, cuisinière, demeurant à L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue,

agissant en leurs qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LA PERLE FINE, S.à r.l. avec siège social à Rumelange, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor de Dudelange en date du 7 août 2003, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils démettent M. Wang Dongfa, susdit, de sa fonction de gérant.

*Deuxième résolution*

Ils nomment Mme Li Zhen, susdit, aux fonctions de gérante technique de la Société.

*Troisième résolution*

La Société sera engagée par la signature de la gérante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait à Rumelange au siège de la Société, le 18 juillet 2005.

D. Wang / Z. Li.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072960.3/3014/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

---

**AL TAMARIS DIVERSIFIED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(072754.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

---

**CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 81.525.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet 2005*

Au Conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. De nommer Mlle Stéphanie Jung en tant que Fondé de Pouvoirs B, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2005.
2. D'accepter la démission de Mlle Alexandra Petitjean et de M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
3. De nommer Mlle Alexandra Petitjean en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
4. De nommer M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
5. D'accepter la démission de M. Guillaume Martin-Saudax en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

M. Hans van de Sanden,  
M. John Beers,  
M. Michel van Krimpen,  
M. Luc de Vet.

- L'Administrateur-délégué est:

M. Hans van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Mme Sandrine Martz,  
Mme Karine Vautrin,  
M. Ronald Chamielec,  
Mlle Séverine Canova,  
M. Herman Boersen,  
M. Robert Kimmels,  
Mlle Alexandra Petitjean,  
M. Alan Botfield.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

M. Gilles Lecomte,  
M. Tjebco de Jong,  
Mlle Audrey Raphael,  
M. Fabrice Geimer,  
M. Marc Torbick,  
M. Richard Browne,  
Mlle Stéphanie Jung.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

H. van de Sanden

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072906.2//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**RAIFFEISEN VP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 78.682.

L'adresse du siège social des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. est désormais sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072991.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

**LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 37.974.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet 2005*

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. De nommer Mlle Stéphanie Jung en tant que Fondé de Pouvoirs B, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2005.
2. D'accepter la démission de Mlle Alexandra Petitjean et de M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
3. De nommer Mlle Alexandra Petitjean en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
4. De nommer M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
5. D'accepter la démission de M. Guillaume Martin-Saudax en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

M. Hans van de Sanden,

M. John Beers,

M. Michel van Krimpen.

- L'Administrateur-délégué est:

M. Hans van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Mme Sandrine Martz,

Mme Karine Vautrin,

M. Ronald Chamielec,

Mlle Séverine Canova,

M. Herman Boersen,

M. Robert Kimmels,

Mlle Alexandra Petitjean,

M. Alan Botfield.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

M. Gilles Lecomte,

Mlle Audrey Raphael,

M. Fabrice Geimer,

M. Marc Torbick,

Mlle Stéphanie Jung.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

H. van de Sanden

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02805. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072907.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.900,-**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.818.

Il résulte d'une résolution écrite des actionnaires de la société que Mme Polyxeni Kotoula, né le 30 novembre 1973, à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de la société en remplacement de M. Hugo Neuman, gérant démissionnaire. Mme Polyxeni Kotoula est nommée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005 et pour une période sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01796. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072986.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

70701

**T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 67.822.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet 2005*

Au Conseil d'Administration de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. De nommer Mlle Stéphanie Jung en tant que Fondé de Pouvoirs B, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2005.
2. D'accepter la démission de Mlle Alexandra Petitjean et de M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
3. De nommer Mlle Alexandra Petitjean en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
4. De nommer M. Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.
5. D'accepter la démission de M. Guillaume Martin-Saudax en tant que Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

M. Hans van de Sanden,  
M. John Beers,  
M. Michel van Krimpen.

- L'Administrateur-délégué est:

M. Hans van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Mme Sandrine Martz,  
Mme Karine Vautrin,  
M. Ronald Chamielec,  
Mlle Séverine Canova,  
M. Herman Boersen,  
M. Robert Kimmels,  
Mlle Alexandra Petitjean,  
M. Alan Botfield.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

M. Gilles Lecomte,  
Mlle Alexandra Petitjean,  
Mlle Audrey Raphael,  
M. Fabrice Geimer,  
M. Marc Torbick,  
Mlle Stéphanie Jung.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

H. van de Sanden

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02808. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072921.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

**COFINATRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 58.140.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 9 août 2005*

*Dénomination sociale d'un administrateur:*

La dénomination sociale de l'un des administrateurs: la société @CENTURE, S.à r.l. a été modifiée en @CONSEILS, S.à r.l. en date du 5 mai 2003.

*Modification des adresses de deux administrateurs:*

Monsieur Jean Zeimet, réside professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

@CONSEILS, S.à r.l. a son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, depuis le 5 mai 2003.

*Modification de l'adresse du commissaire aux comptes:*

READ, S.à r.l. a son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02903. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073030.3/1137/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

**GP INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 110.523.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Dominique de Ramel, médecin, né à Paris (France) le 9 avril 1946, demeurant à F-93600 Aulnay-sous-Bois,

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc) le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GP INVESTISSEMENT S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

**Titre II. Capital, Actions****Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III. Administration****Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Dominique de Ramel prénommé: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2. Madame Joëlle Mamane prénommée: une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).



*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

b) Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

c) Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Aflalo, J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, vol. 149S, fol. 81, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

G. Lecuit.

(082102.3/220/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

**KALIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.602.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 juin 2005*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et désigne pour une période de six années, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Troisième résolution*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée renouvelle également le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03286. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072952.3/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.